



The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search
<http://ageconsearch.umn.edu>
aesearch@umn.edu

Papers downloaded from AgEcon Search may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.



Polycentric governance of collective rangelands in southern Tunisia:

Paving the way for coordination

¹Mabrouk Laâbar, ²Mongi Sghaier, ³Mohamed Jaouad

¹laabar01@gmail.com

Tunisia

²sghaier.mon@gmail.com

Tunisia

³mjaouad63@gmail.com

Tunisia

ABSTRACT

The governance system of collective rangelands in southern Tunisia (i.e., tribal grazing lands covering 1.5 million ha) entails several governmental and non-governmental actors. Thus, enabling collaboration between the different decision-making centers within this system becomes essential to guarantee its functioning. Following the implementation of the Program of Agro-pastoral Development and Promotion of Local Initiatives in South-eastern Tunisia (French acronym PRODESUD 2003-2020) by the Tunisian government and the International Fund for Agriculture Development, a pilot land-use scheme has been run to experiment with a set of new rangeland management rules alongside an alternative polycentric design. While the institutional change induced by such a policy experiment seems to be sufficiently debated by scholarship, little interest has been devoted to exploring the effectiveness of its simultaneous organizational prescriptions. Among these prescriptions are introducing new community-based organizations and promoting new rangeland management contracts to ensure a sustainable harvest of pastoral resources.

Goal and Objectives:

The present paper aims to assess the effectiveness of this pilot organizational design around the concept of polycentric governance.

Methodology:

To do so, we perform a two-step diagnostic research. We apply first to the analytic tool of Networks of Adjacent Action Situations (NAAS; McGinnis, 2011) to visualize the different subcomponents of the governance system and better understand the mandated patterns of interaction between them. Next, we refer to the output and process performance criteria suggested by Koontz et al (2019) to assess the performance of polycentric design embedded within the under-consideration pilot scheme.

Results:

Overall, results highlight numerous intersections between the pilot organizational content and requirements of efficacy and coherence. However, besides pointing out several duplications of function between the new community-based organizations created by PRODESUD and the preexistent ones, our investigation stresses several concerns about the resilience of the suggested polycentric version, which seems to confirm the need for promoting an effective autonomy of local pastoral communities.

Keywords Collective rangelands, polycentric governance, networks of adjacent action situations, Tunisia.

Gouvernance polycentrique des grands parcours du sud de la Tunisie : baliser les voies de la coordination

¹Mabrouk Laâbar, ²Mongi Sghaier, ³Mohamed Jaouad

¹laabar01@gmail.com,

Tunisia

²sghaier.mon@gmail.com

Tunisia

³mjaouad63@gmail.com

Tunisia

RESUME

Le système de gouvernance des parcours collectifs du sud tunisien réunit une multitude d'acteurs indépendants, ce qui est en mesure de lui conférer le caractère d'un système polycentrique. Réunir les conditions propices à une coordination effective entre les différents acteurs intégrés par ce système s'avère ainsi nécessaire pour assurer son fonctionnement. La présente communication explore les mécanismes institutionnels et surtout le montage organisationnel expérimentés dans le cadre de l'intervention du grand projet de développement agro-pastoral et de promotion des initiatives locales pour le sud-est (PRODESUD 2003-2020) pour la stimulation de ladite coopération. Cette exploration est guidée par l'outil analytique conçu par McGinnis (2011) autour du concept de « réseaux des situations d'actions adjacentes » (NAAS Networks of Adjacent Action Situations). Le recours à l'outil NAAS permet en particulier à l'observation des multiples interactions entre les différentes composantes du système de gouvernance, ce qui ouvre la voie à l'évaluation de la performance des choix opérés par PRODESUD à l'aide des critères d'évaluation proposés par Koontz et al (2019). Les résultats de l'analyse montrent que le montage organisationnel proposé par PRODESUD présente plusieurs gages intéressants d'efficacité et de cohérence. Par ailleurs, cette même conception semble présenter deux limites majeures. La première renvoie à la duplication des fonctions entre les nouvelles organisations de base soutenues par le projet, à et les anciens Conseils de Gestion qui interviennent depuis l'époque coloniale (1881-1956) dans la gestion des terres collectives. La deuxième limite concerne la résilience du système de gouvernance proposé et fait ressurgir ainsi la question épineuse de l'autonomisation effective des communautés pastorales du sud tunisien.

Mots clés

gouvernance polycentrique, parcours collectifs, réseaux des situations d'actions adjacentes, Tunisie.

1. INTRODUCTION

Implanté depuis l'année 2003 dans la région du sud de la Tunisie, le Projet-Programme de Développement Agropastoral et de Promotion des Initiatives Locales pour le Sud-est (PRODESUD 2003-2020) est un projet de développement agropastoral cofinancé par l'Etat tunisien et le Fond International de Développement Agricole (FIDA)¹. Reconnaissant le poids socio-économique bien significatif des grands parcours naturels de la région (FIDA, 2002), PRODESUD engageait une multitude d'actions visant le développement socio-territorial intégré des ces parcours, plus que jamais fragilisés par le surpâturage et les longues périodes de sécheresse climatique (Bourbouz et al, 2007). Au centre de ces actions figure une stratégie d'amélioration pastorale sollicitant en particulier la mobilisation des nouveaux acteurs dans l'exercice de gouvernance de parcours en question, dont notamment les nouvelles organisations de base (OCB) appelées groupement de développement agricole (GDA) (FIDA, 2002, 2014).

En considération de réussites incontestables du projet dans la mobilisation de ladite discipline collective (Abaab et al, 2020), nous estimons utile de vérifier la contribution du nouveau montage organisationnel soutenu par PRODESUD dans l'amélioration ou, éventuellement, la dégradation de la gouvernance des grands parcours de la région du sud tunisien. C'est ainsi que cette contribution s'intéressera à analyser, à l'aide du développement conceptuel récent de la gouvernance polycentrique dans le contexte des biens communs (McGinnis et Ostrom, 2011 ; McGinnis, 2011 ; Koontz et al, 2019), la pertinence des choix organisationnels retenus par PRODESUD en relation avec la concrétisation de ses objectifs d'amélioration pastorale. Pour ce faire, cette communication sera entamée par la présentation des fondements conceptuels de la gouvernance polycentrique dans le contexte des biens communs (section 2), ainsi que par une rétrospective qui rappelle les formes d'organisations polycentriques antérieures à PRODESUD et celle soutenue par ce projet (section 3). Nous passerons par la suite à la spécification de notre cadre analytique (section 4) et à la présentation et discussion des résultats d'analyse (section 5).

2. FONDEMENTS CONCEPTUELS DE LA GOUVERNANCE POLYCENTRIQUE DES BIENS COMMUNS

Le « polycentrisme », désignant les situations qui font intervenir plusieurs centres de décision formellement indépendants les uns des autres, est loin de constituer un concept nouveau (Ostrom et al, 1961 ; Ostrom 2009 ; Carsile et Gruby, 2017). Cependant, ce concept n'a été manifestement considéré par la littérature consacrée aux biens communs qu'à partir des années quatre-vingt-dix (Heikkila et al, 2018). A présent, une bonne partie de cette littérature reconnaît plusieurs avantages considérables d'une organisation polycentrique des systèmes de gouvernance des biens communs comparativement aux d'autres formes d'organisation dites « mono-centriques » ou « centralisées ». À la mobilisation effective des usagers dans l'exercice de gestion s'ajoutent la mise en place des configurations

¹ La première phase de projet (2003-2010) visait principalement un engagement effectif de la part des acteurs locaux dans un processus de développement durable des régions agropastorales. Une deuxième phase du projet de six ans (2015-2020) a été décidée par la suite afin de consolider les acquis de la première phase. Au total, Les investissements engagés par le projet atteignaient la somme 36,152 millions US \$ (FIDA, 2019).

institutionnelles mieux adaptés aux spécificités des contextes locaux et le renforcement de la résilience des systèmes des biens communs face aux changements socio-environnementaux (Ostrom, 2010 ; Carsile et Gruby, 2017 ; Heikkila et al, 2018 ; Pahl-Whosl et al, 2014).

Carsile et Gruby (2017) attribuent l'essor récent de la gouvernance polycentrique dans la littérature à la contribution éminente d'Ostrom (1990). Il s'agit en particulier de la formulation des huit (08) principes directeurs désignant les régularités institutionnelles observées dans les systèmes des biens communs qui ont existé pendant de longues périodes et qui n'existaient pas dans les systèmes qui ont disparu. Précisément, le huitième principe prévoit que les différentes activités de gouvernance réalisées dans les systèmes de ressources de grande échelle doivent être organisées à plusieurs strates imbriquées (Ostrom, 1990). En reprenant l'énoncé desdits principes directeurs, les travaux ultérieurs d'Elinor Ostrom font souvent référence au terme d'« organisation polycentrique » conjointement ou parfois séparément de celui de l'« organisation à plusieurs strates imbriquées » (Ostrom, 2000, 2005, 2009), ce qui a contribué vraisemblablement à une plus large diffusion du concept de gouvernance polycentrique à l'intérieur de la communauté scientifique (Carsile et Gruby, 2017).

Deux récentes contributions de Gruby et Basurto (2013) et Pahl-Whosl et al. (2014) semblent apporter des clarifications substantielles au concept de polycentrisme dans le contexte des biens communs. Gruby et Basurto (2013) précisent que l'organisation à plusieurs strates imbriquées des activités de gouvernance (nested entreprises) évoquée par Ostrom (1990) ne signifie pas nécessairement une organisation polycentrique. Par ailleurs, Gruby et Basurto (2013) admettent que même en présence de l'imbrication des différentes tâches de gouvernance, les systèmes de gouvernance mono-centriques demeurent moins résilients que les systèmes polycentriques imbriqués (nested polycentric systems).

De leur côté, et en se référant à l'œuvre séminale d'Ostrom et al. (1961), Pahl-Whosl et al. (2014) proposent une typologie assez pertinente des systèmes polycentrique. Cette typologie permet de nuancer en particulier les systèmes polycentriques des systèmes « fragmentés », que tous deux permettent le partage du pouvoir décisionnel entre plusieurs centres de décision. Toutefois, la présence des règles régissant les interactions entre toutes les parties prenantes n'est vérifiée que pour les systèmes polycentriques (Ostrom et al, 1961).

3. LE POLYCENTRISME DANS LA SCENE DES PARCOURS COLLECTIFS DU SUD TUNISIEN : UNE RETROSPECTIVE

Pour des raisons analytiques, la rétrospective que nous proposons ne retiendra que le contexte polycentrique de l'avant projet PRODESUD et celui associé à son exécution (2003-2020). De surcroit, nous pouvons admettre que ce choix des périodes ne portera préjudice au modèle de gouvernance de nos jours en l'absence des réformes foncières significatives durant les deux dernières décennies, voire plus (Nefzaoui et al, 2020 ; Laâbar et Sghaier, 2021).

3.1 Organisations polycentriques antérieurs à PRODESUD

Bien avant l'arrivée de la colonisation française en 1881, le nomadisme pastoral faisait le mode d'occupation essentiel de la région du sud de la Tunisie. Les vastes parcours steppiques de la région appartenaient dans l'indivision à des tribus ou à des confédérations des tribus (Abaab, 1994). Un « *cheikh* » (chef de tribu) est convoité au niveau de chaque tribu à régler des multiples affaires internes, dont notamment la résolution des conflits sur le foncier. Les *cheikhs* d'une même confédération des tribus constituaient les membres d'une assemblée, « *miaad* », qui organisaient notamment le mouvement des troupeaux et l'affectation des terres collectives entre terres de pâturage et terres de labour (AbdelKebir, 2003).

Ce modèle de gouvernance, à dominante coutumière et qui favorise nettement l'autonomie des collectivités dans la gestion de leurs parcours, était "toléré" dans un premier temps par les autorités coloniales (1881-1935). Toutefois, cette tolérance était accompagnée par une série des réformes foncières qui préparaient la régression de cette forme d'organisation jugée « archaïque » et surtout « dangereuse » (AbdelKebir, 2003). Il s'agit dans ce cadre des décrets beylicaux de 14/1/1901 et de 24/11/1918 qui s'adressaient respectivement à la délimitation de ces terres et à la personnification juridique des tribus. Il s'agit également du décret de 30/12/1935 qui donnait naissance aux conseils de gestion (CG) et aux conseils de tutelle (CT) et annonçait l'entame des opérations de privatisation des anciennes terres de parcours. Les CG, dont les membres étaient désignés par l'administration coloniale, prenaient ainsi la place des anciennes structures coutumières de *cheik* et *miaad* dans la gestion des terres collectives et l'arbitrage des litiges fonciers entre les membres d'une même collectivité. De même, ces CG avaient la principale mission du partage, i.e. privatisation, des terres collectives entre les ayants droit. Quant aux CT qui représentaient l'administration au niveau de chacune des circonscriptions territoriales, leurs missions consistaient principalement à la validation des décisions prises par le CG et à la résolution des conflits fonciers naissant entre les collectivités.

Suite à l'indépendance du pays en 1956, le régime juridique des terres collectives hérité de l'époque coloniale a été révisé à maintes reprises. L'une des principales constantes dans l'ensemble de toutes ces réformes foncières correspond à la consécration de la dualité gestion/tutelle évoquée pour la première fois par le décret beylical de 30/12/1935. Une deuxième constante rappelle les attributions des CG, dont les membres sont désormais élus par les membres de la collectivité, ainsi que celles. En plus de la réalisation des opérations de privatisation, la loi confie explicitement aux CG les missions de gestion et de conservation des terres à vocation pastorale dont la superficie totale est estimée à 1.8 millions d'ha. En particulier, ces conseils sont appelés à « gérer les terres collectives aux noms des collectivités » et « réaménager les pâturages et entretenir les zones qui lui sont réservées » (loi n°64-28 du 4/6/1964). L'intervention des CG est sujette à une tutelle administrative intégrant principalement les CT et les gouverneurs. Les CT, dont les membres sont désignés par les gouverneurs, procèdent notamment à l'orientation de l'activité des CG et contrôler leur gestion administrative et financière, délimiter les terres de parcours et arbitrer les conflits fonciers entre les collectivités. Quant aux gouverneurs, ils interviennent en particulier pour organiser et valider les élections des membres des CG. De manière additionnelle, une tutelle technique a été prévue par le code forestier aux parcours soumis au régime forestier, dont la superficie totale est estimée à 600 000 ha. Cette tutelle prend la forme notamment de

l'intervention du Ministère de l'Agriculture (Direction Générale des Forêts) pour la conception et l'exécution, en concertation avec les CG, des plans d'aménagements pastoraux destinés à la promotion d'une gestion rationnelle de ces terres de parcours.

Cependant, cette construction à plusieurs centres de décision n'a pas abouti, le cas échéant, aux résultats escomptés en littérature aux constructions polycentriques. L'absence d'un contrôle effectif à l'accès et l'exploitation plutôt anarchique des ressources fourragères que recèlent ces parcours (Ben Saad et al, 2010 ; Bourbouz et al, 2007) fournissent les illustrations les plus évidentes du dysfonctionnement de leur système de gouvernance.

3.2 Organisation polycentrique induite par PRODESUD

La zone d'intervention du projet PRODESUD (2003-2020) couvrait 1 674 000 ha des terres de parcours collectifs localisées dans le gouvernorat de Tataouine et les deux délégations de Douz Sud et Douz Nord du gouvernorat de Kébili (FIDA, 2012). Ces vastes parcours représentent 90% de la superficie totale des terres à vocation pastorale de la région cible du projet (FIDA, 2012) et sont répartis géographiquement sur les quatre régions naturelles de *Dhahar*, *El Ouara*, *Atouf* et *Jeffara* situées dans les basses zones climatiques arides et sahariennes. En 2002, ces parcours étaient pâturés par 550 000 têtes de petits ruminants et de 30 000 têtes de camelins adultes répartis entre 5000 éleveurs (FIDA, 2002).

La réintroduction de la pratique d'antan du *gdel*, i.e. mise en rotation, faisait la principale forme d'intervention du projet PRODESUD au sein des parcours collectifs du sud tunisien (Abaab et al, 2020). Le *gdel* était associé auparavant à la pratique de transhumance qui ciblait parfois même les régions du nord du pays. Toutefois, cette pratique a été progressivement délaissée suite à l'arrivée sur scène de la colonisation française qui amputait la complémentarité pastorale entre les différentes régions du pays. Repris par PRODESUD, le *gdel* était adapté à une « mise en repos » désignant une restriction temporaire et spatiale du pâturage qui permet aux communautés pastorales de profiter à une compensation sous forme d'infrastructures communautaires de proximité, e.g. construction d'aires d'ombrage, ou d'aliments de complémentation, e.g. orge (FIDA, 2019). En définitive, les mises en repos soutenues par PRODESUD totalisaient une superficie de 146 300 ha, débouchant ainsi sur un gain additionnel de cinq millions unités fourragères (1 unité fourragère=1 Kg d'orge) ainsi que sur la régénération de multiples espèces autochtones disparues sous l'effet combiné du surpâturage et de la sécheresse climatique (FIDA, 2019 ; Abaab et al, 2020 ; CNEA, 2020).

En plus des CG, la mise en œuvre des opérations de mise en repos impliquait des nouveaux acteurs, à savoir les groupements de développement agricoles (GDA) et les deux commissariats de développement agricole (CRDA) de Tataouine et Kébili. Les GDA sont des organisations communautaires de base qui interviennent, suite à la promulgation de la loi n°2004-24 du 15/3/2004, dans la gestion des toutes les ressources naturelles de leurs territoires. PRODESUD trouvait ainsi dans ces structures la meilleure formule pour l'implication des communautés locales dans la réalisation des ses interventions qui s'étalaient, entre autre, sur les terres de parcours (FIDA, 2002). Ceci étant, le projet facilitait la création d'un GDA dans chacune des unités socio-territoriales (UST) identifiées suite au découpage du territoire

de la région cible sur une base ethno-lignagère. Quant aux CRDA, ils correspondent à des établissements publics dotés d'une autonomie financière et mandatés par la loi² à la mise en œuvre de la politique agricole arrêtée par le gouvernement au niveau des gouvernorats, ce qui explique la rétention de deux CRDA de Tataouine et Kébili pour l'organisation de la gestion du projet PRODESUD (FIDA, 2002).

A l'échelle opérationnelle, la coordination entre ces trois types d'acteurs était assurée à travers des conventions tripartites dites « conventions de gestion des parcours » qui spécifiaient les périmètres pastoraux à mettre en repos et définissaient les rôles de chacune des parties contractuelles. Ces conventions ont été repris récemment par Laâbar et Sghaier (2020) à travers une analyse guidée par l'outil de grammaire institutionnel (Crawford et Ostrom, 1995, 2005). L'analyse de Laâbar et Sghaier (2020) a permis de reconnaître la présence de 18 nouvelles règles prononcées par lesdites conventions et leur classification par la suite selon la typologie adoptée par le cadre IAD. Un deuxième éclairage de cette analyse concerne les tâches de gouvernance spécifiées par les conventions de gestion de parcours et leur affectation entre les différents acteurs. Ces tâches évoquent en premier lieu les GDA qui prennent en charge les missions d'embauche des gardiens des périmètres mis en repos et de la perception des redevances sur les parcours. Les CG sont convoités en application de ces conventions à rejoindre les GDA dans l'identification des éleveurs alloués à l'exercice du pacage avant chaque ouverture des périmètres mis en repos et à la poursuite judiciaire des agresseurs à ces périmètres. Quant au CRDA, ils assurent notamment le déblocage des fonds de compensation au profit des GDA, la délimitation des périmètres à mettre en repos par des piquets jalons et la détermination de la charge animale maximale sur lesdits périmètres en fonction de l'état du couvert végétal et du volume des précipitations annuelles. De manière additionnelle, les conventions tripartites précisent qu'un arbitre externe sera convoité pour résoudre les litiges contractuels naissants entre les OCB pastorales et le CRDA.

Ceci étant, il nous paraît évident que la réussite du projet PRODESUD dans la stimulation d'une discipline collective à l'intérieur des parcours collectifs du sud tunisien a été accompagné par une rupture assez profonde avec le montage de gouvernance polycentrique préexistante. Cette rupture évoque la spécification des acteurs mobilisés dans l'exercice de gouvernance et notifie le passage d'une répartition décrétée et nettement nébuleuse des tâches et missions entre ces différents acteurs à une organisation plutôt consensuelle et manifestement plus concise. Nous considérons ainsi l'utilité d'explorer davantage le modèle de gouvernance polycentrique proposée par PRODESUD et surtout d'évaluer sa performance.

4. ANALYSER LA VERSION POLYCENTRIQUE DE PRODESUD : REPERES THORIQUES ET METHODOLOGIQUES

Cette section spécifie le cadre d'analyse qui sera retenu par la présente communication afin de mieux comprendre les choix organisationnels qui ont accompagné l'intervention du projet PRODESUD au sein des parcours collectifs du sud tunisien. Ce cadre intègre conjointement l'approche analytique NAAS proposée par McGinnis (2011) et les critères d'évaluation de performance des systèmes polycentriques suggérés par Koontz et al (2019).

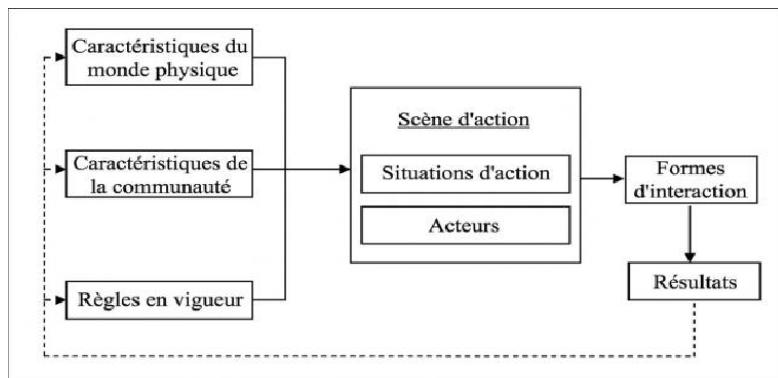
² Loi n° 89-43 du 8/3/1989.

4.1 Présentation de l'approche NAAS

Depuis son introduction par Kiser et Ostrom (1982), le cadre IAD continue à faire référence pour un nombre indéfini des recherches scientifiques abordant la thématique de gouvernance des biens communs (Ostrom et Cox, 2010 ; Shlagar, 2018). Au cœur du cadre IAD figure une arène (fictive, le plus souvent des cas) qui regroupe les différents acteurs intervenant dans l'exercice de gouvernance et les met ainsi dans des situations d'actions qui débouchent sur des interactions multiples (cf. graphique1). Ces situations d'action sont affectées par les caractéristiques du monde physique et de la communauté en question mais surtout par une configuration des règles qui obéissent à une typologie bien identifiée³. Il importe également de signaler que le cadre IAD incorpore généralement trois (3) niveaux d'analyse et donc trois types différents d'arènes d'action. La première, dite arène de choix opérationnels, intègre les interactions quotidiennes des usagers. Les règles opérationnelles qui régissent lesdites interactions sont définies les plus souvent de cas dans une deuxième arène. Il s'agit de l'arène de choix collectifs dont l'accès n'est accordé que pour les acteurs autorisés par des règles en provenance du niveau suprême de choix, s'agissant de l'arène des choix constitutionnels.

Dans un développement récent du cadre IAD, McGinnis (2011) propose une approche bien intéressante pour opérationnaliser le concept de gouvernance polycentrique à l'aide de ce cadre. Cette approche est développé à partir de l'association du concept de « situations d'actions adjacentes », conçu par McGinnis (2011) soi même, et des tâches génériques associées à l'exercice de gouvernance polycentriques telles que identifiées par Ostrom et al (1961), à savoir les activités de coordination, financement et surveillance. Selon McGinnis (2011), une situation d'action notée *X* est dite adjacente à une deuxième situation *Y* lorsque le résultat du déroulement de la situation *X* impacte directement le déroulement de la situation d'action *Y*. En partant de cette conception, McGinnis (2011) admet que les tâches génériques de l'exercice de gouvernance polycentrique sont le plus souvent interconnectées par des flux de ressources et/ou d'informations et que le déroulement d'une tâche de gouvernance impacte fréquemment les règles en application au niveau d'une autre tâche. Ainsi, ces tâches génériques peuvent être assimilées à des situations d'action adjacentes, d'où la construction d'un « réseau des situations d'action adjacentes » (*NAAS Network of Adjacent Action Situations*) qui permettra de visualiser les interactions entre les différentes composantes d'une organisation polycentriques.

³ Ostrom et Basurto (2013, 6) précisent que "...toute interaction humaine est composée de 7 éléments opératoires: des acteurs occupant certains rôles choisissent parmi des actions à différents stades du processus décisionnel, à la lumière de leur capacité de contrôle sur un nœud décisionnel, des informations dont ils disposent, des résultats probables, et des coûts et bénéfices perçus pour ces résultats...".



Source : Ostrom et al (1994), traduction de Hollard et Sene (2010)

Graphique 1. Cadre IAD

4.2 Capitaliser PRODESUD à l'aide de l'approche NAAS et des critères d'évaluation de Koontz et al (2019)

Le recours à l'approche NAAS pour la présente investigation se prête à fournir deux avantages considérables. Le premier renvoie à l'élaboration d'une synthèse assez cohérente des multiples choix organisationnels et institutionnels qui accompagnaient l'intervention du projet PRODESUD au sein des parcours collectifs du sud tunisien. Cette synthèse tiendra part des rapports de conception et de supervision du projet (FIDA, 2002, 2009, 2014, 2017, 2019), des conventions tripartites de gestion de parcours et également de la littérature consacrée à PRODESUD. Le deuxième avantage consiste à appuyer l'évaluation de la performance de ladite organisation polycentrique à travers l'analyse des incitations qu'elle offrait pour stimuler la coopération entre ses composantes organisationnelles. En effet, et comme l'ont fait remarqué Ostrom et al (1961), la performance des systèmes de gouvernance polycentrique ne pourra être saisie qu'à partir d'une analyse assez minutieuse des interactions résultantes entre les différentes unités de ces systèmes. Nous proposons dans ce cadre de nous servir des critères d'évaluation de la performance des systèmes polycentriques proposés par Koontz et al (2019) et qui s'apprêtent à établir une liaison directe entre les interactions produites à l'intérieur de ces systèmes et leurs performances. Ces critères peuvent être scindés en deux groupes. Le premier groupe concerne l'output de l'exercice de gouvernance et examine l'efficacité et de l'efficience de cet exercice ainsi que de la cohérence entre les différentes tâches qu'il incorpore. Le deuxième groupe des critères s'intéresse au déroulement du processus de gouvernance et aborde ainsi les modes de prise des décisions et d'exécution des tâches (cf. tableau 1).

Critère d'évaluation	Appréciation
----------------------	--------------

Evaluation du déroulement du processus de gouvernance	Efficacité	Les centres de décision collaborent pour la réalisation des objectifs communs.
	Efficience	Les coûts de transaction élevés et la duplication des fonctions entre les centres de décision réduisent l'efficience du système.
	Cohérence	La coopération permet la réalisation des plans d'action locaux qui rejoignent les objectifs globaux du système.
	Responsabilisation des acteurs	La responsabilisation des acteurs requiert une répartition assez précise du pouvoir décisionnel à l'intérieur du système.
	Représentativité	Les différentes parties prenantes sont suffisamment représentées à l'intérieur du système de gouvernance.
	Apprentissage social	Les interactions entre les différents acteurs offrent la possibilité d'un apprentissage social
Adaptabilité	Adaptabilité	L'adaptabilité ou encore la résilience du système exige l'accès de ses centres décisionnels à des sources multiples de financement et d'informations.
	Construction des réseaux	Les interactions entre les différentes parties prenantes permettent à la création des nouveaux réseaux.

Source : adapté de Koontz et al (2019)

Tableau 1. Critères de performance des systèmes polycentrique (Koontz et al, 2019)

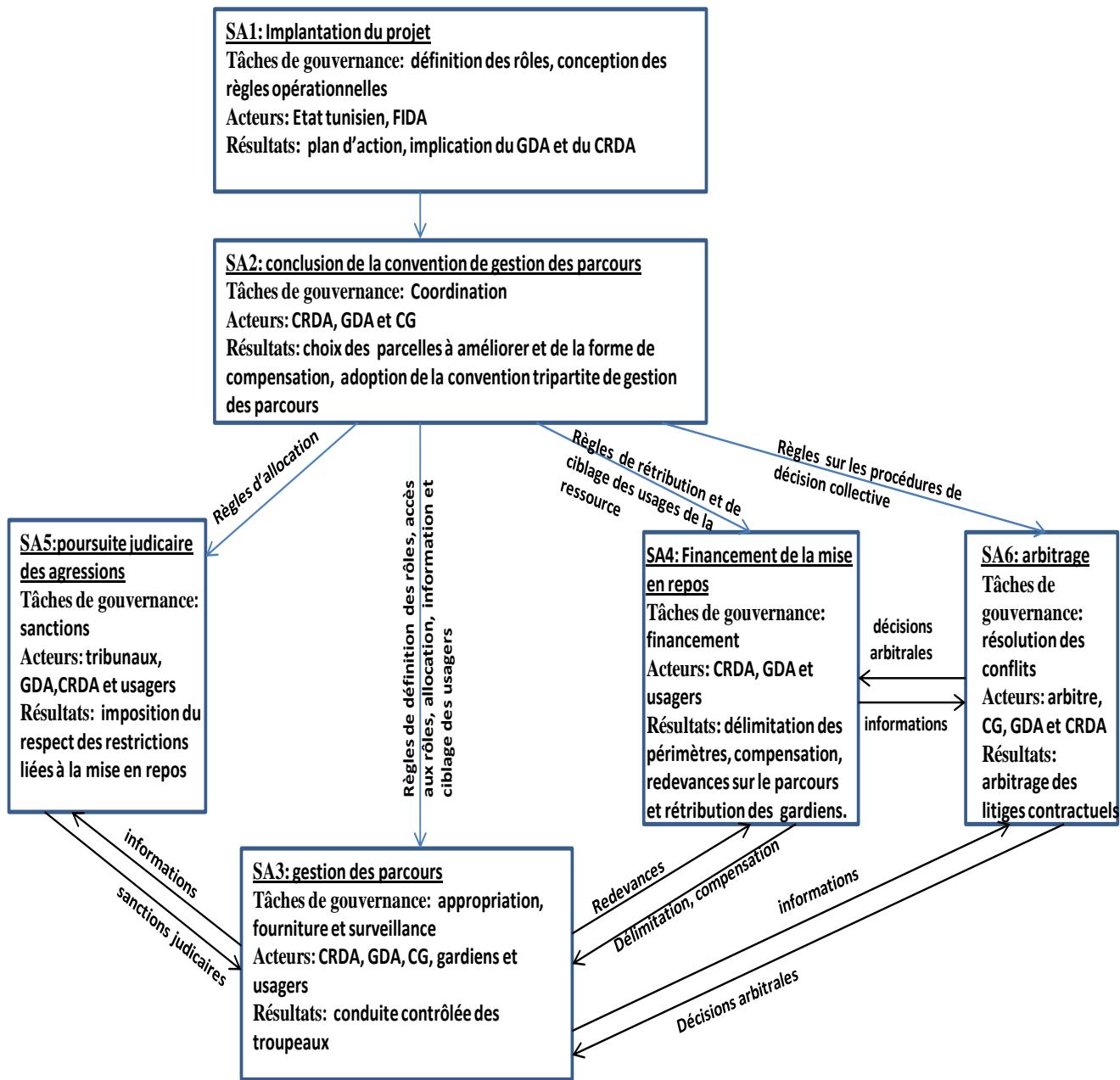
5. RESULTATS ET DISCUSSION

5.1 Visualiser la version polycentrique de PRODESUD

A partir des rapports de conception du projet PRODESUD (FIDA, 2002, 2014) et des conventions tripartites de gestion des parcours, nous pouvons repérer la présence de neuf (9) tâches génériques de gouvernance spécifiées par Ostrom et al (1961) et McGinnis (2011). Il s'agit en premier lieu des tâches de choix des intervenants et de conception des règles. Ces deux tâches traduisaient la volonté partagée de l'Etat tunisien et du FIDA de faire impliquer des nouveaux acteurs, à savoir les GDA et les CRDA, dans la gouvernance des grands parcours du sud du pays et de soutenir la pratique de mise en repos par les communautés pastorales de la région (FIDA, 2002). Vient après la tâche de coordination qui réunissait les GDA, les CG et les CRDA pour aboutir à la conclusion des conventions tripartites de gestion de parcours (Laâbar et Sghaier, 2020). En reprenant la typologie des choix proposée par le cadre IAD, la transition vers cette dernière tâche marque

vraisemblablement le passage du niveau des choix constitutionnels au niveau des choix collectifs. Les cinq dernières tâches de gouvernance sont décrites par les conventions de gestion des parcours et relèvent ainsi du niveau des choix opérationnels. Il s'agit spécifiquement des tâches de fourniture, appropriation, financement, surveillance, punition et résolution des conflits. Le tableau 2 reprend l'ensemble des tâches de gouvernance susmentionnées en précisant à chaque fois les acteurs convoités à les exécuter et les principales formes de leurs interventions.

De manière parcimonieuse, le tableau 2 peut être reproduit à l'aide d'un NAAS. C'est l'objet du graphique 2 qui fait associer sept (7) situations d'actions et synthétise les différentes interactions à l'intérieur du système de gouvernance en question. La situation d'action SA1 rappelle l'entame du projet PRODESUD et fait réunir ainsi les deux tâches de choix des intervenants (GDA et CRDA) et la conception des règles opérationnelles associées à la mise en repos. La deuxième situation d'action, notée SA2, concerne la coordination entre les acteurs clés de gouvernance de parcours (les GDA, les CG et les deux CRDA de Tataouine et de Kébili). Les débouchés de SA2 correspondent essentiellement aux règles de gestion des parcours prédefinies par SA1 et incluses dans les conventions tripartites (Laâbar et Sghaier, 2021). Ces règles ciblent les différentes situations d'action situées au niveau des choix opérationnelles, dont notamment la situation d'action SA3 relative à l'exercice de mise en repos et qui représente ainsi la situation d'action focale de notre montage en NAAS. Les tâches de gouvernance accaparées par SA3 évoquent la fourniture (clôture des périmètres), l'appropriation (l'ouverture pour l'exploitation) et la surveillance. Les liaisons entre SA3 avec les autres situations d'action du niveau des choix opérationnelles prennent deux principales formes. La première correspond à des flux d'information qui passent de SA3 à la situation d'action SA5 relative à la poursuite judiciaire des usagers qui ne respectent pas les restrictions liées à la mise en repos ou à la situation SA6 relative à l'arbitrage des litiges qui peuvent opposer les OCB pastorales aux CRDA. La deuxième forme des interactions portent sur les ressources financières qui émanent de la situation d'action SA4 (financement de la mise en repos) pour assurer la rétribution des gardiens des parcours et compenser la mise en repos, et partent de l'autre sens sous la forme des redevances payés par les usagers des parcours.



Graphique 2. Réseau des situations d'action adjacentes (NAAS) stimulées par la mise en œuvre de la stratégie d'amélioration pastorale du projet PRODESUD (2003-2020)

Acteurs	Objectifs d'intervention	Fourniture	Appropriation	Financement	Surveillance	Coordination	Résolution des conflits	punitio	Conception des règles	Choix des intervenants
Etat	Développement durable, expérimentation								Façonner les règles de la mise en repos	Implication du GDA et de la CRDA
FIDA	Développement durable, expérimentation									
CRDA	Allocation optimale des fonds du projet	délai de mise en repos	Capacité de charge animale	Compensation de la mise en repos	Suivi de déroulement	adoption de la convention tripartite de gestion				
GDA	Développement durable	suivi de la mise en repos	informer les usagers sur l'ouverture, arrêter la liste des usagers autorisés au pacage, délivrer les laissez-passer	Encaissement des redevances, rétribution des gardiens	Recrutement et suivi des gardiens		Choix des périmètres à mettre en repos et de la forme de compensation/ adoption de la convention tripartite de gestion			
CG	Préserver sa légitimité	Suivi de la mise en repos	Collaborer avec les GDA							
Gardiens	Trouver une embauche			Perception des salaires	Surveillance des périmètres					
Usagers du parcours	Compensation et amélioration pastorale	S'abstenir de pacage	Conduite contrôlée des troupeaux	Paiement d'une redevance, bénéficier de la compensation	Respect des restrictions					
Arbitre externe	Résoudre les conflits entre les OCB et le CRDA						Intervenir sur la demande des parties contractuelles			
Tribunaux	Se prononcer sur les litiges							Infliger des punitions		

Tableau 2. Répartition des activités de gouvernance afférentes à la pratique de mise en repos entre les différents acteurs

5.2 Performance du modèle polycentrique mobilisé par PRODESUD

Certes, l'intervention du projet PRODESUD au sein des parcours collectifs du sud de la Tunisie ouvrait sensiblement la voie à l'expérimentation des plusieurs remèdes institutionnels (Nefzaoui et al, 2020, Sghaier et al, 2020). L'une de ces remèdes, et qui reste peu débattu dans la littérature consacrée à PRODESUD, évoque le remaniement des structures organisationnelles impliquées dans la gouvernance de ces parcours (Sghaier et al, 2020). PRODESUD avançait dans ce sens une conception polycentrique nettement distincte des conceptions antérieures, non seulement au niveau de la typologie admise des intervenants dans l'exercice de gouvernance, mais également au niveau des mécanismes sous jacents de la gestion des parcours. Dès lors, nous proposons dans ce qui suit d'investiguer la pertinence des choix organisationnels opérés par PRODESUD. L'investigation que nous proposons sera guidée essentiellement par les critères d'évaluation de performance proposés par Koontz et al (2019) et qui ciblent conséutivement l'output et le déroulement de l'exercice de gouvernance polycentrique.

5.2.1 Évaluation de l'output

Efficacité

Au sens suggéré par Koontz et al (2019), l'efficacité d'une organisation polycentrique est synonyme d'une coordination des tâches et d'un partage des informations et/ou des ressources entre les différents centres décisionnels de cette organisation qui favorisent la réalisation d'objectifs communs. Au regard des parcours collectifs cibles du projet PRODESUD, cette conception rappelle les deux objectifs concomitants de mise en repos et de la compensation. Là-dessus, les témoignages des missions de supervision, à savoir FIDA (2013, 2019) et CNEA (2020), se concordent sur des résultats concluants pour la compensation, surtout sous forme d'aliments de complémentation, et assez satisfaisants pour la mise en repos. Une précision importante de CNEA (2020) évoque le degré d'engagement et du respect de la mise en repos : "Globalement, un tiers de la superficie améliorée est respecté, un tiers est moyennement protégé et un troisième tiers est mal respecté" (CNEA, 2020, 129). Toutefois, faut-il reconnaître auxdites mises en repos au moins le privilège de se contenter à des simples piquets jalons pour faire reconnaître les frontières des vastes parcelles améliorées ou encore plus, d'asseoir les communautés pastorales de la région sur les retombés bénéfiques d'une conduite contrôlée de leur troupeaux.

Efficience

La quête de coopération entre les multiples centres délibératifs d'un système de gouvernance se traduit généralement par des coûts de transaction plus au moins élevés (Ostrom et al, 1993 ; Koontz et al, 2019). Comparée avec les formes d'organisation mono-centriques, l'organisation polycentrique est donc nécessairement inefficente. Pour pallier à cette inefficience, PRODESUD expérimentait une solution innovante dans la région de Tataouine, où les CG se montraient hostiles au partage de leur compétence avec les nouvelles OCB (les GDA). Il s'agit de l'intégration de quelques membres des CG dans les comités directeurs des GDA (Elloumi et al, 2010). Pour la région de Douz, la situation était beaucoup moins compliquée. Les CG de cette région procédaient même à une délégation de signature en faveur de deux

GDA « El Wifak » et « Mustakbal » pour signer les conventions de gestion de parcours à leurs places (CNEA, 2020).

Cohérence

La formule principale retenue par PRODESUD pour l'amélioration pastorale – la mise en repos- sollicitait l'imposition des restrictions strictes sur le pâturage (FIDA, 2002 ; Abaab el, 2020). Pour imposer le respect à ces restrictions, le montage institutionnel du projet intégrait un bon nombre des tâches de gouvernance. Il s'agit de la surveillance des parcelles améliorées, de la poursuite judiciaire contre les agresseurs éventuels à ces parcelles mais surtout de la compensation de la mise en repos. Cette compensation, accordée à juste titre pour compenser le manque à gagner fourrager de la mise en repos (FIDA, 2019), permettaient aux OCB pastorales de couvrir les charges de gardiennage des parcours et de satisfaire aux besoins éminents de leurs collectivités (sous forme des infrastructures socio-économiques ou d'aliments des bétails). C'est dire que le pouvoir décisionnel des OCB pastorales dans la situation d'action focale (gestion des parcours) était manifestement renforcé par les flux de compensation en provenance de deux CRDA de Tataouine et de Kébili. Par ailleurs, le montage organisationnel retenu par les conventions de gestion de parcours prévoit une solution bien intéressante pour la résolution des éventuels litiges contractuels entre les OCB pastorales et les CRDA. Cette solution consiste à faire appel à un arbitre externe dont les décisions devront être acceptées par les parties contractuelles.

5.2.2 Evaluation du processus

Responsabilisation des acteurs

En application des conventions tripartites de gestion des parcours, le CRDA (de Tataouine ou de Kébili) est comptable notamment du déblocage des fonds de compensation et des modalités d'ouverture des parcelles améliorés (date et durée de l'ouverture et charge animale maximale sur le parcours). Quant aux OCB pastorales, leurs interventions concernent essentiellement l'ouverture des parcelles améliorées pour le pacage. Pour ce faire, et en guise de prévention aux éventuels conflits d'intérêts entre les CG et les GDA, les dites conventions prévoient un « arbitrage locale » pour identifier la liste des éleveurs autorisés au pacage et le montant de la redevance sur le parcours (article 10 de la convention). Du coup, nous partons d'une responsabilisation stricte qui concerne le CRDA à une affection plutôt diluée de la responsabilité entre les GDA et les CG.

Représentativité

La loi n°2004-24 du 15/3/2004 attribue un nombre considérable des missions aux GDA, dont notamment la gestion des ressources de leurs territoires et l'exécution des missions répondant aux besoins de leurs adhérents, e.g. agropasteurs, pêcheurs. Pour le cas particulier des GDA de deux régions de Tataouine et Douz, le projet PRODESUD prévoyait une mission additionnelle. En effet, et comme créées en vertu d'un découpage ethno-lignagère du territoire du projet, ces GDA se prêtaient à servir la représentation des collectivités ethniques de la région, d'ailleurs tout comme les CG. C'est donc à travers cette ingénierie territoriale que PRODESUD trouvait l'adéquation entre la représentativité des

communautés locales et les multiples champs d'intervention qu'il engageait tout au long de la période de son exécution.

Apprentissage social

Koontz et al (2019) admettent que les interactions entre les différents acteurs du même système de gouvernance peuvent occasionner une meilleure appropriation de leur part des caractéristiques intrinsèques de ce système. Le gain qui en découle, et qui correspond à une forme d'apprentissage (apprentissage social), se prête à faciliter les ajustements mutuels à l'intérieur du système (Koontz et al, 2019, Koontz, 2014). En considération de l'expérience du projet PRODESUD, cette forme d'apprentissage rappelle deux acquis de ce projet. Le premier correspond aux « plans d'aménagement et de gestion des parcours collectifs » qui débouchaient, entre autre, sur la conclusion des conventions de gestion de parcours (Nefzaoui et al, 2006 ; Abbab et al, 2020). Ces plans associaient l'administration aux communautés locales pour l'identification des investissements à réaliser et des disciplines à mettre en pratique pour assurer la durabilité des ressources naturelles de la région (Nefzaoui et al, 2006 ; Abbab et al, 2020). Le deuxième acquis concerne l'élaboration d'un manuel pratique pour « le développement et la gestion durable des parcours naturels collectifs en zones arides ». Ce manuel, qui a été développé depuis la première phase du projet (2003-2010) et adapté par la suite aux enseignements de la deuxième phase de PRODESUD (2014-2020), apporte une description assez minutieuse des différentes étapes à suivre par l'administration et les usagers lors de l'exercice de mise en repos (FIDA, 2020 ; CNEA, 2020).

Adaptabilité

Impulsée par la modestie de dotations financières des GDA et le faible niveau de qualification de leurs comités directeurs, la conception de la deuxième phase du projet PRODESUD (2014-2020) prévoyait une multitude des mesures au profit d'une autonomisation effective de ces organisations de base. Il s'agit notamment de l'organisation des sessions de formation pour les membres desdites comités, la construction des locaux communautaires pour les GDA et surtout de la spécification d'une nouvelle formule de compensation de la mise en repos (FIDA, 2014). Cette formule préconise le saisi de 25% du montant de la compensation pour alimenter les fonds de roulement des GDA et l'affectation de la somme résiduelle (75% de la compensation) dans l'acquisition des aliments de bétail qui seront rétrocédés par la suite aux ayants droits à travers les GDA. C'est dire que les GDA profiteront désormais des nouvelles sources de financement, de quoi se rassurer de la durabilité des acquis du projet (FIDA, 2014). En passant à l'application, seules les deux GDA pastorales de Douz ont pu profiter de cette conception innovante pour s'autofinancer et, mieux encore, développer des « plans d'affaires pastoraux » (FIDA, 2019 ; CNEA, 2020)⁴. Ces plans d'affaires envisageaient plusieurs actions pertinentes dont notamment la création des unités de fabrication d'aliments de bétails à base des sous-produits des oasis de la région et la mise en place des services de maintenance des points d'eau pastoraux (FIDA, 2019 ; CNEA, 2020).

⁴ Selon CNEA (2020), le maintien de l'ancienne formule de compensation dans la région de Tataouine s'explique notamment par les conflits d'intérêts entre GDA et conseils de gestion et la compétition de portée politique sur le leadership, la conjoncture difficile dans laquelle se trouve la région après la révolution de 2011 et le manque d'animateurs au niveau de l'unité de pilotage du projet.

Toutefois, et en dépit de ces multiples avancées, les deux GDA de Douz se sont montrés à leur tour incapables d'assurer la perpétuité des actions de mise en repos après la clôture du projet, faute de l'insuffisance de leur ressources financières (CNEA, 2020).

Construction des réseaux

Selon Koontz et al (2019), les interactions entre les différentes parties prenantes occasionnent, dans certains cas, la création des nouveaux réseaux propices à la mobilisation des ressources additionnelles. À ce sujet, le cas particulier de deux GDA pastorales de Douz semble fournir un bon nombre d'illustrations pertinentes. Il s'agit en premier lieu des nouvelles liaisons entretenues durant la deuxième phase du projet PRODESUD entre ces deux GDA et leurs adhérents à travers la commercialisation des aliments de bétail. Il s'agit également de la collaboration établi entre lesdits GDA et les deux associations de « petits ruminants » et « des camélidés » de Douz, et dont atteste la mission de supervision de CNEA (CNEA, 2020). Il s'agit enfin de la conception incluse dans les plans d'affaire pastoraux et qui renvoie à la valorisation des sous-produits des oasis afin de combler, même en partie, le déficit fourrager de la région (FIDA, 2019 ; CNEA, 2020).

6. CONCLUSION

A travers son long séjour aux grands parcours du sud tunisien, PRODESUD avait affaire avec deux (2) questions compliquées en relation avec la mise en place des d'une stratégie ambitieuse d'amélioration pastorale.

La première question évoque l'instauration d'une discipline collective à l'intérieur des parcours collectifs de la région à travers la mobilisation des communautés pastorales locales vers une conduite contrôlée de leurs troupeaux. Pour ce faire, PRODESUD faisait appel à la solution innovante de compensation qui faisait, jusqu'à là, l'apanage des parcours privés (Abaab et al, 2020). A l'aide de cette compensation, PRODESUD parvenait à introduire une multitude de nouvelles règles de gestion de parcours qui semblent aller en pair avec les conditions socio-écologiques contraignantes des parcours collectifs en question (Laâbar et Sghaier, 2021).

La deuxième question renvoie aux choix organisationnels propices à l'instauration de ladite discipline collective et surtout à la promotion d'une autonomisation effective des communautés pastorales de la région du sud du pays. PRODESUD optait dans ce sens à un montage organisationnel innovant qui fait partager la responsabilité de gestion des parcours entre l'administration (représentée par les deux CRDA de Tataouine et de Kébili) et les organisations de base, à savoir les GDA et les CG. Sur la base des résultats de la présente investigation, nous pouvons admettre que cette nouvelle conception réunit des gages intéressants d'efficacité et de cohérence. Par ailleurs, cette même conception semble présenter deux limites majeures. Il s'agit en premier lieu de la duplication des fonctions entre les deux formes existantes d'organisations de base, ce qui imposait le recours à des « manœuvres institutionnelles » de type intégration des membres de CG dans les comités directeurs des GDA (Elloumi et al, 2010). La deuxième limite concerne la résilience du système de gouvernance proposé et fait ressurgir ainsi à la question épineuse de l'autonomisation effective des communautés pastorales du sud tunisien. Là-

dessus, les réponses proposées par la première phase du projet paraissent insuffisantes, ou à la limite tronquées. En progressant vers sa deuxième phase (2014-2020), le projet semblait réunir des éléments de réponse assez pertinents à cette question, bien qu'ils soient trop tardifs. Il s'agit dans ce cadre de la compensation avec les aliments de bétail qui permettait à la fois à la constitution des fonds de roulement pour les deux GDA « Maraii » et « Mustakbal » de Douz et du renforcement de leur représentativité. Il s'agit également des plans d'affaires conçus par ces deux dernières organisations de base et qui se prêtent à ouvrir des perspectives nouvelles vers la consécration de leur autonomisation.

7. RECONNAISSANCE

Nous tenons à remercier tout le cadre technique et administratif de deux CRDA de Tataouine et Kébili, en particulier M. Fateh Krissaane (CRDA Tataouine) et M. Hajar Boubaker(CRDA Kébili), pour leur coopération et accueil chaleureux.

8. SOUTIEN FINANCIER

Ce travail n'aurait pas vu le jour sans le soutien du Laboratoire d'Economie et Sociétés Rurales (LESOR) à l'Institut des Régions Arides (IRA) de Médenine, Tunisie.

9. REFERENCES

- Abaab, A. (1994). Dynamique des systèmes fonciers et leurs impacts sur la gestion des ressources naturelles en zones steppiques maghrébines. Rapport de consultation pour le compte du Centre de Recherche pour le Développement international CANADA (CRDI) et communication au séminaire Impact des Systèmes Fonciers et des Modes de Propriété et d'Accès aux Ressources sur le Dégradation des Terres et la Désertification, Dakar, 7-9 mars 1994. 28 p.
- Abaab, A.; Bouaicha, A. ; Hajji, A ; Saadani, Y. ; Gouhis, F. ; Kailen, J. ; Khemiri, H. (2020). Approches adoptées en Tunisie en matière de développement pastoral. In: Neffati, M. (ed.); Sghaier, M. (ed.); Khorchani, T. (ed.). Capitalisation de l'expérience tunisienne et valorisation des acquis dans le domaine du développement des territoires pastoraux. Revue des régions arides, 2020, numéro spécial n°47 (2-2020), pp.143-165.
- Abdelkebir A. (2003). Les mutations socio-spatiales, et aspects anthropologiques en milieu aride: cas de la Jeffara tuniso-libyenne 1837-1956. Thèse de Doctorat, Université de Metz. 499 p.
- Ben Saad, A. ; Abaab, A. ; Bourbouze, A. ; Elloumi, M. ; Jouve, A-M. ; Sghaier, M. (2009). La privatisation des terres collectives dans les régions arides tunisiennes : contraintes socio-économiques et impact sur l'environnement. Cas de la région de Tataouine, sud tunisien. Convention de recherche n° 8015/06/2007, IRA de Médenine/IRAM Paris. 152 p.
- Carlisle, K.; Gruby, R.L. (2017). Polycentric systems of governance: a theoretical model for the commons. Policy Studies Journal 47 (2). <https://doi.org/10.1111/psj.12212>.
- CNEA. Centre National des Etudes Agricoles, Tunisie. (2020). Etude d'achèvement de la deuxième phase développement agro-pastoral et de promotion des initiatives locales pour le sud-est (PRODESUD-II). 149p.

- Crawford, SES. ; Ostrom, E. (1995). A grammar of institutions. *American Political Science Review*, Volume 89, Issue 3, September 1995, pp. 582 – 600.
- Crawford, SES. ; Ostrom, E. (2005). A grammar of institutions. In: Ostrom, E. (Ed.). *Understanding institutional diversity* (pp. 137–174). Princeton, NJ: Princeton University Press.
- Elloumi, M.; Sghaier, M. ; Dhehib, B.; Kadkhadhi, K. (2010). Changement institutionnel et développement durable: vers une nouvelle gouvernance du développement local et de la gestion des ressources naturelles. In : Bonte P., Elloumi
- FIDA, Fond International de Développement Agricole. (2019). Programme de développement agro-pastoral et de promotion des initiatives locales pour le Sud-est, phase II (PRODESUD II), rapport de supervision finale.87p.
- FIDA, Fond International de Développement Agricole. (2014). Programme de développement agro-pastoral et de promotion des initiatives locales pour le Sud-est, phase II (PRODESUD II), rapport de supervision finale.80p
- FIDA, Fond International de Développement Agricole. (2012). Programme de développement agro-pastoral et de promotion des initiatives locales pour le Sud-est, phase II (PRODESUD II), rapport de conception finale.161 p.
- FIDA, Fond International de Développement Agricole. (2002). Rapport et recommandation du président au conseil d'administration concernant une proposition de prêt à la république tunisienne pour le Programme de Développement Agropastoral et de Promotion des initiatives locales pour le Sud-est. 33p.
- Heikkila, T; Villamayor-Tomas, S.; Garrick, D. (2018). Bringing polycentric systems into focus for environmental governance. *Environmental Policy and Governance* 28(4):207-211. DOI:10.1002/eet.1809
- Hollard, G. ; Sene, O. (2010). Elinor Ostrom et la gouvernance économique. *Revue d'Economie Politique*, Dalloz, 2010, 120 (3), pp.441-452.
- Kiser, L. ; Ostrom, E. (1982). *Strategies of Political Inquiry* (Ostrom, Elinor ed.), Chapter: The Three Worlds of Action, A Metatheoretical Synthesis of Institutional Approaches. Beverly Hills: Sage.
- Koontz, T., Heikkila, T., Garrick, D., & Villamayor-Tomás, S. (2019). Assessing Performance of Polycentric Governance System Interactions. In A. Thiel, W. Blomquist, & D. Garrick (Eds.), *Governing Complexity: Analyzing and Applying Polycentricity* (Cambridge Studies in Economics, Choice, and Society, pp. 173-194). Cambridge: Cambridge University Press. doi:10.1017/9781108325721.009.
- Laâbar, M; Sghaier, M. (2021a). Les pâturages collectifs dans l'œil du législateur tunisien. *Options Méditerranéennes*, A 126, 2021 – Pastoralism and sustainable development. Proceedings of PACTORES project, Valenzano, Bari, 14-15 July 2021. doi: <https://doi.org/10.48259/bc1960e>
- Laâbar, M; Sghaier, M. (2021a). Les changements institutionnels dans les parcours du sud de la Tunisie à la lumière des principes de la théorie des communs. *African Journal on Land Policy and Geospatial Sciences*, v. 5, n. 2, p. 427-441, mar. 2022. doi: <https://doi.org/10.48346/IMIST.PRSM/ajlp-gs.v5i2.31199>
- McGinnis MD (2011). Networks of adjacent action situations in polycentric governance. *Policy Studies Journal* 39:51–78. <https://doi.org/10.1111/j.1541-0072.2010.00396.x>

- Nasr N., Bouhaouach T. (1997). Dynamiques juridique, technique et institutionnelle du partage des terres collectives en Tunisie. In: Bourbouze A. (ed.), Msika B. (ed.), Nasr N. (ed.), Sghaier Zaafouri M. (ed.). *Pastoralisme et foncier: impact du régime foncier sur la gestion de l'espace pastoral et la conduite des troupeaux en régions arides et semi-arides*. Montpellier: CIHEAM, 1997. p. 151-157.
- Nefzaoui A, Saadani Y., Mares H., Meliane M., Maaouia T., Bedhiaf S. (2020). Aspects fonciers et législatifs. In: Neffati M. (ed.), Sghaier M. (ed.), Khorchani T. (ed.). *Capitalisation de l'expérience tunisienne et valorisation des acquis dans le domaine du développement des territoires pastoraux*. Revue des régions arides, 2020, numéro spécial n°47 (2-2020). p.55-78.
- Ostrom, E. ; Basurto, X. (2013). Façonner des outils d'analyse pour étudier le changement institutionnel. *Revue de la régulation* [En ligne], 14 | 2e semestre / Autumn 2013, mis en ligne le 14 février 2014. DOI : 10.4000/regulation.10437
- Ostrom, E. (2009). Design Principles of Robust Property-Rights Institutions: What have We Learned. In: Ingram, GK. (Ed); Hong, Y.H. (Ed). *Property Rights and Land Policies*. Lincoln Institute of Land Policy. Cambridge, Massachusetts. Pp 25-51
- Ostrom, E. (2000). Collective Action and the Evolution of Social Norms. *Journal of Economic Perspectives*, 14 (3): pp.137-158.
- Ostrom, E. (2005). *Understanding Institutional Diversity*. Princeton, NJ: Princeton University Press. 357p.
- Ostrom, E. (1990). *Governing the Commons*. New York: Cambridge University Press. 295p
- Ostrom, V.; Tiebout, C.M; Warren, R. (1961). The Organization of Government in Metropolitan Areas: A Theoretical Inquiry. *American Political Science Review* 55: 831– 42
- Pahl-Wostl, C.; and Christian Knieper. 2014. "The Capacity of Water Governance to Deal with the Climate Change Adaptation Challenge: Using Fuzzy Set Qualitative Comparative Analysis to Distinguish between Polycentric, Fragmented and Centralized Regimes." *Global Environmental Change* 29: 139– 54.
- Sghaier, M. ; Frija, A. ; Elloumi, M. ; Jaouad, M. ; Fetoui, M. ; Kaabachi, I. ; Ghoudi, Z.A. 2020. Gouvernance et cadre institutionnel des parcours en Tunisie. In: Neffati, M. (ed.); Sghaier, M. (ed.); Khorchani, T. (ed.). *Capitalisation de l'expérience tunisienne et valorisation des acquis dans le domaine du développement des territoires pastoraux*. Revue des régions arides, 2020, numéro spécial n°47 (2-2020). pp.79-112.

10. REFERENCES ADDITIONNELLES

- Kimmish, C.; Baldwin, E.; Kellner, E. Oberlack, C.; Christoph; Villamayor-Tomas, S. 2022. Networks of action situations: a systematic review of empirical research. *Sustainability Science* 18(2):3. DOI:10.1007/s11625-022-01121-2
- Schlager E.; Weible, CM. 2013. New theories of the policy process. *Policy Studies Journal* 41:389–396. <https://doi.org/10.1111/psj.12030>